

ROCHE-LA-MOLIÈRE PROTECTION ANIMALE

Sur Facebook, ils recherchent des chatons... « pour nourrir leurs serpents »

« Le phénomène est courant et il faut avertir les gens », s'indigne Virginie Mathelin, la secrétaire du refuge Entrechats qui conseille : « ne donnez pas vos chatons à n'importe qui, certaines personnes en recherchent pour nourrir leur serpent ! »

Virginie Mathelin, secrétaire du refuge Entrechats, est en colère. Elle vient de voir sur un groupe Facebook local une annonce qui l'a fait bondir : « recherche des chatons, urgent ».

« Cette annonce m'a mis la puce à l'oreille », confie-t-elle en ajoutant : « Il faut être vigilant, car souvent, derrière ce genre d'annonce, se cache une personne qui recherche des chatons pour les donner à manger à un serpent. Je n'ai aucune preuve, mais ça m'interpelle. Je traque un peu ce genre d'annonces. En général, quand on cherche à adopter un animal, il n'y a pas d'urgence, ce n'est pas un objet qu'on achète dans un magasin et on se laisse du temps ! »



■ Quand les chatons sont sevrés, ils sont trop gros pour être mangés par un serpent. Photo Christine LIOGIER

Dénoncé par 30 Millions d'amis

La secrétaire du refuge Entrechats a déjà été confrontée à ce genre de problème, il y a 6 ans, et plusieurs associations dont 30 Millions d'amis l'ont dénoncé aussi. « On avait été contacté au téléphone par une personne qui cherchait des chatons non sevrés. Il s'avérait que cette personne faisait le tour des refuges et des particuliers par

le biais d'Internet et de sites très connus pour les donner à manger à son serpent. Le phénomène est courant et il faut avertir les gens », indique-t-elle. Souvent l'annonce mentionne « chatons non sevrés ». Pourquoi non sevrés ? Tout simplement parce qu'ils sont petits. Un chaton est sevré au plus tôt à deux mois et l'idéal à deux mois et demi. À ce moment, ils sont trop gros pour être ingurgités par un

serpent.

Beaucoup de gens ont répondu positivement à l'annonce rouchonne, proposant de donner gratuitement leurs chatons. « Cela part d'un bon sentiment, car ils sont loin d'imaginer ce type de personne. Ils croient bien faire et proposent leurs petits chatons qu'ils ont élevés et chouchoutés mais ceux-ci ne finissent pas dans de bonnes conditions et vont servir de nourriture aux serpents, poursuit-elle. En plus, vivants, car le serpent les mange vivants. Il faut se méfier, car comme on n'a pas affaire à des professionnels, la personne va leur préciser qu'elle veut finir de sevrer les chatons, pour qu'ils soient plus sociables. Malheureusement, c'est faux. Il ne faut donc pas hésiter à poser de nombreuses questions, se renseigner et faire attendre un peu les gens. »



« Je traque un peu ce genre d'annonces. En général, quand on cherche à adopter un animal, il n'y a pas d'urgence. »

Virginie Mathelin,
secrétaire du refuge Entrechats

Les chatons même donnés doivent être identifiés

À tous ceux qui veulent donner des chatons, Virginie Mathelin dit : « Attention. Je tiens à rappeler en plus, que selon la loi, tout animal donné (telle est la portée de chatons) doit être identifié par puce électronique. Or, il y a encore beaucoup d'annonces où ce n'est pas le cas. Quand on dit ça aux gens, ils ne comprennent pas et répondent "pourquoi on irait payer puisqu'on va les donner ?" » Virginie Mathelin souligne la nouvelle réglementation concernant l'identification du chat : « Jusqu'à ce jour, l'identification des chats n'était obligatoire que dans les cas de cession de l'animal à un tiers. Ainsi, tout chat vendu ou cédé à titre gratuit devait être préalablement identifié par la personne cédant le chat. Mais une loi adoptée le 17 mai 2011 rend désormais obligatoire l'identification de tout chat de plus de 7 mois né après le 1^{er} janvier 2012 :

- Les chats nés avant le 1^{er} janvier 2012 ne sont pas concernés (ils doivent néanmoins obligatoirement être identifiés s'ils ont été vendus ou donnés comme indiqué précédemment).

- Les chats nés après le 1^{er} janvier 2012 devront être identifiés avant leur cession.

- Les chats nés après le 1^{er} janvier 2012 devront être identifiés, au plus tard, à l'âge de 7 mois, et ce, même s'ils restent au sein de leur famille d'origine.

Tout chat de plus de 7 mois né après le 1^{er} janvier 2012 et non identifié sera donc considéré, aux yeux de la loi, comme un animal n'ayant pas de propriétaire ».

15 CHATONS À ADOPTER

Le Refuge n'est jamais vide : actuellement une quinzaine de chatons sevrés sont proposés à l'adoption. L'association Entrechats organise comme chaque année une grande vente de chocolats de Noël. Ces ventes l'aideront à financer les frais vétérinaires qui sont nombreux mais qui lui permettent de sauver un maximum de chats. Il est donc possible jusqu'au 1^{er} novembre de com-

mander chocolats, papillotes, truffes et nougats en passant au refuge ou par courrier. Catalogue consultable sur www.initiatives-saveurs.fr/catalogue-interactif.ht

INFO Pour toute adoption, s'adresser à l'association Refuge entre chats le Plat-du-Ban (près du Bessy), chez M. et Mme Klein, Roche-la-Molière. Tél. 04.77.90.48.95. Blog : refugeentrechats.skyrock.com Mail : refugeentrechats@hotmail.fr